

REGLEMENT CONCOURS SECTIONS « FAMILLE » ET « COSPLAY » BULLES ELECTRIQUES 2017

MODALITES D'INSCRIPTION

Dans le cadre de son festival de bande dessinée « **Bulles Electriques** », la Ville d'Allauch organisera, le 3 juin 2017, un concours de cosplay aux **deux catégories** distinctes :

- La section « **familiale** » (4 personnes maximum), ouverte aux grands comme aux petits dès 6 ans, pour lequel **l'achat des costumes est autorisé**.
- La section « **cosplay** », ouverte aux participants de plus de 16 ans (le cas échéant, une autorisation parentale et la présence d'un accompagnant seront requises), pour lequel les **costumes doivent être confectionnés** par les candidats. Deux catégories, « **individuelle** » ou de « **groupe** » (4 personnes maximum) seront aussi proposées à l'intérieur de ladite section.

Les places disponibles étant limitées par un créneau horaire défini, l'organisation du concours se réserve donc le droit de refuser une inscription dans le cas où le nombre maximum de participants serait atteint ou que le formulaire d'inscription serait incomplet.

Toute inscription au concours suggère que le présent règlement a été lu et accepté sans réserve.

UNIVERS AUTORISES

Les participants ayant un **costume tiré d'un support ou d'une illustration officielle seront prioritaires** dans le processus d'inscription. Les costumes tirés d'illustrations non-officielles ou les créations personnelles pourront uniquement défiler si leur pertinence vis-à-vis des thèmes autorisés est remarquée par l'équipe organisatrice lors de la préinscription.

Les thèmes autorisés sont :

- Animes et mangas asiatiques
- Dessins animés et BD européens
- Dessins animés et comics américains
- Jeux vidéo
- Films ou séries
- Sentai ou Metal Hero

PREINSCRIPTION

Les préinscriptions aux concours se dérouleront via des **formulaires en ligne** :

- Pour la section « familiale », du **dimanche 14 mai 2017 au mercredi 31 mai 2017 inclus**.
- Pour la section « cosplay » (individuel ou groupe), du **dimanche 14 mai 2017 au dimanche 28 juin 2017 inclus**.

Les formulaires d'inscription (PDF modifiables) sont à **envoyer complétés à l'adresse e-mail**

cosplay.bulleselectriques@allauch.com et sont disponibles au téléchargement sur le site web de la Ville d'Allauch.

Tout e-mail de préinscription au concours doit impérativement être **accompagné des médias requis** mentionnés à l'intérieur du présent règlement ; à savoir des images de référence du personnage et du costume/WIP directement dans le formulaire d'inscription, et le fichier d'accompagnement sonore en pièce jointe. Le cas échéant, la démarche sera considérée comme **incomplète** et ne sera donc pas prise en compte pour la sélection. Pour de plus amples informations, il est possible de contacter l'équipe organisatrice à la même adresse e-mail mentionnée ci-dessus.

Les formulaires envoyés suite à la date limite de préinscription seront automatiquement supprimés, considérés caducs, et aucune réclamation ne sera possible.

CONFIRMATION DE PREINSCRIPTION

L'équipe organisatrice s'engage à tenir informés les candidats du statut de leur inscription (acceptée, refusée, liste d'attente, etc.) et à répondre à leurs éventuelles questions via l'adresse e-mail communiquée. **Un mail définitif comportant toutes les informations relatives au déroulement du concours sera envoyé aux participants inscrits quelques jours avant le festival.**

INSCRIPTION DEFINITIVE

Suite à sa préinscription impérativement confirmée par l'équipe organisatrice, **chaque participant se devra de confirmer sa présence en personne au stand organisateur du concours, le samedi 3 juin directement sur place.** Les candidats ne validant pas ainsi leur inscription seront a fortiori considérés comme absents.

VESTIAIRES

Les vestiaires sont uniquement accessibles aux personnes inscrites au concours, accompagnants autorisés et membres du jury. La direction ne pourra être tenue responsable de tout objet perdu ou dégradé à l'occasion du festival.

ACCOMPAGNANTS

Tout mineur pourra bénéficier de la présence d'un accompagnant quelque soit l'étape à laquelle il se trouve dans le processus du concours. Celui-ci ne pourra toutefois pas intervenir dans sa prestation.

Les **candidats majeurs** souhaitant la présence d'un accompagnant devront au préalable **soumettre une demande** à l'équipe organisatrice lors de sa préinscription qui se réservera le droit de la refuser selon sa pertinence. L'accompagnant pourra aider le cosplayer à la mise en place de son costume et de ses accessoires mais devra toutefois quitter les coulisses une fois sa tâche accomplie.

PRESTATION

Lors de leur passage sur scène, les participants devront, afin de mettre en valeur leur costume, réaliser une **prestation orchestrée par leurs soins** pouvant être appuyée de supports sonores et d'accessoires scéniques. La durée de ce passage est limitée à :

- **1 minute 30 maximum pour le concours familial.**
- **2 minutes maximum pour le cosplay individuel.**
- **2 minutes 30 maximum pour le cosplay groupe.**

Chaque élément associé à la prestation est à préciser en détails dans le formulaire de préinscription.

La scène de concours est à ce jour annoncée comme mesurant **4 mètres de largeur par 3 mètres de profondeur**. Il est conseillé de s'entraîner en conséquence.

MEDIAS

Pour que l'inscription du candidat soit prise en compte, le formulaire doit être entièrement complété, **mais joindre également** :

- **Une ou plusieurs images du personnage référence.**
- **Au moins 3 photos de son propre costume et, pour la catégorie « cosplay », de son *work in progress* (avancement de son costume).**
- **Son fichier d'accompagnement audio (ne devant pas dépasser le temps de passage autorisé selon sa catégorie).**

1. Images du personnage référence

De préférence une ou plusieurs images complètes représentant le personnage de la tête aux pieds ; une vue de dos est aussi très appréciable lors de la notation.

2. Work in progress (WIP)

Trois photos minimum d'avancement du costume du/des participant(s) à la section « cosplay » doivent être jointes à la préinscription. Le costume fini peut lui aussi être envoyé si souhaité.

Les candidats à la section « familiale » n'ont, eux, qu'à envoyer des photos de leur costume tout prêt (si toutefois WIP il y a, celui-ci sera très volontiers accepté).

3. Fichier d'enregistrement audio

Tout participant se doit de joindre un fichier d'accompagnement audio au **format .mp3 ou .wav uniquement**, lors de sa préinscription. Celui-ci, pouvant mêler musique et paroles,

peut avoir été enregistré de toute pièce, comporter des dialogues/musiques de l'œuvre représentée, faire l'objet d'un montage, etc. Si aucun fichier n'avait été initialement prévu par le candidat, il est conseillé que celui-ci se munisse a minima d'une musique de fond proche de l'œuvre représentée.

Les liens YouTube, Dailymotion ou de toute autre plateforme d'hébergement seront refusés.

Ce fichier doit également être apporté sur place lors de la confirmation de l'inscription le jour-même, sur support numérique compatible (idéalement clé USB) afin de palier tout problème éventuellement rencontré lors de l'envoi de préinscription. Le souci persistant, aucune réclamation ne pourra être prise en compte et l'équipe organisatrice ne pourra être tenue responsable de tout problème de compréhension lié à la sonorisation de la scène.

En cas de mauvaise qualité du fichier d'accompagnement, un délai supplémentaire sera accordé au candidat afin que celui-ci puisse fournir une nouvelle piste audio. L'équipe organisatrice se réserve toutefois le droit de refuser un fichier qui ne correspondrait pas aux formats adéquats.

4. Vidéos et microphones

Les locaux du concours ne permettant pas la diffusion visuelle, les fichiers vidéo ne pourront malheureusement pas être acceptés.

L'équipe du festival ne prêtant et n'autorisant aucun micro, toutes les prestations devront être préalablement enregistrées.

ACCESSOIRES

Sont autorisés les accessoires et décors scéniques favorisant l'immersion dans la prestation du participant. Leur nombre n'étant pas limité, il est tout de même conseillé de **veiller à la taille de la scène**

(4mx3m) afin que ceux-ci ne condamnent pas tout l'espace.

Les accessoires achetés sont autorisés mais peuvent avoir un impact sur la notation finale des juges ; des décors faits main sont ainsi préférables.

Le festival ne pourra prêter qu'une table et deux chaises tout au plus et ce, uniquement sur demande préalable.

INTERDICTIONS

Sous peine de disqualification, voire de poursuites pénales, sont pour des raisons de sécurité interdits d'utilisation :

- **Armes blanches** : offensive ou tranchante en fer ou en acier, telle que des poignards, épées, machettes, couteaux, etc.
- **Armes à feu** : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles explosifs, tels les fusils, les pistolets, etc.
- **Armes incendiaires** : toute arme ayant pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures à autrui.
- **Liquides facilement inflammables** : tout liquide ayant pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures à autrui, tels que les alcools à brûler.
- **Tous les produits susceptibles de salir ou de détériorer la scène ou la salle** : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes, etc.
- **Tout liquide indélébile** : ne s'enlevant pas avec un simple produit nettoyant et nécessitant un traitement coûteux de rénovation.
- **Tout objet, propos ou geste à caractère obscène, pornographique, violent ou incitant à la haine raciale.**

NOTATION

Pour la catégorie « cosplay », il sera dans un premier temps demandé à tous les participants de rejoindre les vestiaires pour 13h maximum afin que ceux-ci puissent se changer et se préparer à leur prestation. Lors de cette période, les membres du jury seront autorisés à rendre visite aux candidats afin de pouvoir **examiner plus en détail leurs costumes et leur poser des questions techniques**. Les coulisses ne pourront ensuite plus être quittées sans autorisation jusqu'à la fin du concours.

Dans un second temps, le jury se concentrera sur votre **prestation sur scène** et d'éventuels éléments de vos costumes.

Il pourra juger les participants selon :

- La difficulté technique de leur costume.
- Le choix des tissus et matériaux.
- La qualité de la couture ou de la construction.
- L'utilité et l'utilisation des accessoires.
- La ressemblance avec le personnage de référence.
- Le rendu final du costume.
- La compréhension de la prestation.
- L'originalité de la prestation.
- L'attitude sur scène.
- Le rendu final de la prestation.

Suite au passage sur scène de tous les candidats, le jury se concertera en privé afin de délibérer et aucun verdict ne sera communiqué avant la remise des prix **officielle**. Il restera toutefois à la disposition des participants par la suite pour toute question ou suggestion au sujet des prestations.

Pour la section « famille », il est entendu que la notation sera davantage portée sur la qualité de la prestation des participants, puisqu'il est considéré que leurs costumes ont la totale possibilité d'être achetés dans le commerce.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu aux alentours de 17h, le jour-même.

L'équipe primera les meilleurs costumes et prestations selon diverses catégories :

- Meilleure prestation « famille ».
- Meilleur cosplay individuel.
- Meilleur cosplay groupe.
- Meilleure prestation individuelle.
- Meilleure prestation groupe.

Il est toutefois possible de fusionner certaines récompenses s'il n'y a pas assez de cosplayers dans une certaine catégorie.

DROIT A L'IMAGE

Adhérent à ce présent règlement, les participants acceptent toute exploitation photographique, filmique et sonore pendant et après la convention.